



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de l'Orée de la Brie, représentée par son Président
1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement d'entreprises SEMAF/VMO
Mandataire SEMAF
23 route de Paris
77340 PONTAULT-COMBAULT

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE
Lot N° 1 - Voirie - Enfouissement des réseaux

Date de la notification du marché public : 29 mai 2020

Durée d'exécution du marché public :

Le marché s'exécute sur une durée d'UN (1) AN à compter du 1^{er} juin 2020.
Le marché est renouvelable expressément TROIS fois pour la même durée.

Montant forfaitaire annuel du marché public :

En application des prix unitaires fixés au bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

Marché sans mini ni maxi.

D - Objet de l'avenant

▮ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de prolonger le lot N° 1 - Voirie - Enfouissement des réseaux de 7 mois à compter de son terme afin que les prestations en cause puissent continuer d'être assurées le temps de conclure un nouveau marché.

La consultation a été lancée en groupement de commandes avec les communes de Brie-Comte-Robert et de Chevry-Cossigny.

Considérant que les délais de mise en concurrence pour lancer une procédure d'appel d'offres en groupement de commandes et le calendrier des conseils communautaires et municipaux, il n'est pas possible que le prochain titulaire commence à assurer les prestations au 1^{er} juin 2024.

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie s'est rapprochée de SEMAF pour convenir d'une prolongation de la durée du marché de 7 mois.

La prolongation de la durée des marchés de 7 mois s'entend à compter du terme des marchés initiaux fixés au 31 mai 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les autres clauses du marché non impactées par cet avenant restent inchangées.

▮ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la commune :

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)